

COMMISSION ENDURO
Président de la commission

Thomas ANGELES
25 rue des sources
34990 JUVIGNAC
06 87 20 79 73
mtangeles@free.fr

délégué P.O : MOYA Philippe 7 av jean Parayre 66300 PASSA 06.66.59.57.27

délégué GARD : MORANT Ana Alexandra 125 che de Granaudy 30340 ST JULIEN LES ROSIERS
06.62.43.56.16

délégué LOZERE : MYVELAZ Guy 8 rue des terres bleues 48000 MENDE 06.30.09.26.01

CLASSEMENT 2014

SCRATCH ELITE

1^{er} TROUSSIER. Stephane / 2^{ème} JOLY. Sebastien / 3^{ème} BRUNEL. Jerome

NATIONAL N1

1^{er} ORIOL. Stephan / 2^{ème} GOMEZ. Martial / 3^{ème} DA COSTA. Olivier

NATIONAL N2

1^{er} CAMMAN. Julien / 2^{ème} BENEZECH. Morgan / 3^{ème} ROMANET. Julien

VETERAN

1^{er} GOMEZ. Frédéric / 2^{ème} CASTANET. Nicolas / 3^{ème} PIONNIER. Jean-Michel

CHAMPIONNAT DE France

ELITE E1: 2^{ème} BOURGEOIS. Marc / 3^{ème} LARRIEU Loic / 4^{ème} BOISSIERE. Anthony

ELITE E2: 5^{ème} BOUCARDEY. Romain

JUNIOR: 3^{ème} BRON FONTANAZ. Maelig / 5^{ème} MIROIR. Jeremy

ESPOIR: 5^{ème} MALIGES. Luc

FEMININE: 2^{ème} TICHET. Samantha

50cc: 2^{ème} SULPY. Leon

NAT N3: 1^{er} ALLAMEL. Florent

VETERAN: 4^{ème} TROUSSIER. Stephane

CHAMPIONNAT DU MONDE

E1: 5^{ème} BOISSIERE. Anthony

JUNIOR: 3^{ème} LARRIEU. Loic

FEMININE: 4^{ème} TICHET. Samantha

CHAMPIONNAT DU MONDE: ISDE

TROPHEE: 1^{er} BOURGEOIS. M / BOISSIERE. A

JUNIOR: 2^{ème} LARRIEU. L / GESLIN. A

COUPE DE FRANCE D'ENDURO

1^{er} EQUIPE LANGUEDOC-ROUSSILLON (équipe armée de terre enduro)

Règlement Championnat de Ligue Enduro 2015

ARTICLE 1

La ligue motocycliste du Languedoc-Roussillon organise un Championnat de ligue d'Enduro.

ARTICLE 2

Ce championnat est ouvert à tous les pilotes justifiant de leur appartenance à un club affilié à la ligue du Languedoc-Roussillon et titulaires d'une licence FFM.

ARTICLE 3

3.1 a l'occasion de chaque épreuve, les inscriptions devront parvenir au club organisateur, accompagnées des droits d'engagement, au plus tôt. les demandes arrivées trop tard seront rejetées ou les droits majorés de 50%. Ces dispositions seront valables pour les épreuves disputées dans une autre ligue.

3.2 Le pilote est seul responsable de son inscription, un refus d'engagement ne pourra entraîner aucune intervention ou traitement de faveur.

ARTICLE 4

4.1 Le championnat de ligue est réservé aux pilotes licenciés INTER, NCO. Deux groupes seront créés

ELITE ou NAT 1: comprendra les pilotes ayant marqué des points dans le championnat de ELITE de l'année précédente, les pilotes élites inscrits sur la liste FFM et les pilotes junior FFM.

Ainsi que les 3 premiers pilotes SCRATCH de la catégorie NATIONAL de l'année précédente.

NATIONAL ou NAT 2: comprendra tous les autres pilotes licenciés NCO.

4.2 les pilotes ne marquent aucun point durant une période de deux ans dans les différentes classes de la catégorie ELITE et ne figurent pas sur les liste ELITE FFM, se verront redescendre en catégorie inférieure.

ARTICLE 5

Un classement sera établi dans les catégories ELITE et NATIONAL dans les différentes classes : E1(125 2t. -250 4t) /E2(+125 2t.- 450 4t) /E3(+250 2t .- +450 4t). /Vétérans / féminine. / 50cc.

Un classement scratch sera établi dans les deux catégories. Pour la catégorie ELITE le classement sera établi à titre indicatif, sans aucune valeur. Pour la catégorie NATIONAL le classement scratch sera pris en compte pour le passage dans la catégorie supérieure.(les 3 premiers).

ARTICLE 6

Les motos engagées devront répondre aux normes exigées dans le championnat de France, en particulier en ce qui concerne le bruit (norme en vigueur FFM) et les pneumatiques (types FIM obligatoires, AV, AR). Le directeur de course, le délégué de la ligue ainsi que les commissaires techniques veilleront à l'application de ce règlement.

ARTICLE 7

A l'issue du championnat, tous les résultats seront comptabilisés.

ARTICLE 8

Si le nombre d'épreuves organisées dans la Ligue du Languedoc Roussillon est insuffisant, la Commission d'enduro choisira des épreuves organisées dans les Ligues limitrophes, tout en considérant à la fois les critères d'éloignement et l'intérêt sportif.

ARTICLE 9

Les règles, les dispositions, les pénalisations et les sanctions sont celles prévues au règlement du championnat de France.

ARTICLE 10

Les points du classement par catégorie et pour le scratch pour les deux groupes seront attribués selon le barème suivant :25-22-20-18-16-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1.

ARTICLE 11

Le jury de l'épreuve détient tous les pouvoirs sportifs sur la compétition. Il constitue le seul tribunal chargé de traiter les réclamations et les infractions constatées par les officiels. Le délégué du championnat (s'il possède la qualification requise) est de droit président du jury.

ARTICLE 12

Pour chaque épreuve, un délégué de la commission sera présent. Il veillera au bon respect du règlement, au bon déroulement de la course, à la délivrance des licences à la journée (certificat médical obligatoire).

A l'issue de la course, il signera le rapport de clôture et se fera remettre le classement.

Dans les 15 jours, il adressera au président de la commission un rapport sur le déroulement de l'épreuve.

ARTICLE 13

Les pilotes vétérans (37 ans révolus à la date de l'épreuve), devront s'engager en catégorie Vétérans. Il y aura un classement Trophée Vétérans du Languedoc Roussillon.

CALENDRIER ENDURO 2015

29/03 LE THORONET (83)

19/04 BEAUME DE VENISE (84)

26/04 DOMAZAN (30)

07/06 ST CHRISTOL D'ALBION (84)

05-06/09 ST CHELY (48)

17-18/10 LANGOGNE (48)

d'autres épreuves seront rajoutés, contacter la commission régulièrement.